

ACCOCHAPE AL +

Liant époxy pigmenté à faible émission de COV et sans CMR pour la réalisation de revêtements auto-lissants intérieurs, sur supports béton.

DOMAINES D'EMPLOI

- Industries pharmaceutique, alimentaire, textile, mécanique
- Halls d'exposition, musées, magasins, ateliers.
- Restaurants d'entreprise, locaux techniques, archives, stockage.
- Locaux publics et parapublics, centres de détention.

DEFINITION

- Revêtement uni, lisse et brillant.
- Utilisable avec adjonction de silices fines calibrées permettant de réaliser des épaisseurs de 1 à 3 mm
- Faible odeur.
- Très faible teneur en COV selon ISO 16000 : **Classé A+**
- Sans CMR
- Bonne résistance mécanique
- Entretien facile

CARACTERISTIQUES

➤ Classement AFNOR		Famille I / Classe 6 b
➤ Nature du produit		Epoxy bi composant sans solvant
➤ Rapport pondéral A/B		80 / 20
➤ Coloris		Nuancier RAL
➤ Densité à 23°C	Composant A	1,53 environ
	Composant B	1,04 environ
	Mélange A+B	1,40 environ
➤ Imperméabilité		Absorption d'eau ≤ 1 %
➤ Résistance à l'abrasion TABER (meules h18 sur 1000 cycles)		Perte 0,4 g
➤ Extrait sec		100 %
➤ Adhérence à sec (NF EN 13892-8)		2,7 N/mm ²
➤ Adhérence sur béton humide (NF EN 13578)		2,4 N/mm ²
➤ Dureté Shore D après 7 jours à 23°C (NF EN ISO 868)		80 environ
➤ Durée pratique d'utilisation à 10°C		40 à 50 minutes
	20°C	30 à 40 minutes
	30°C	15 à 20 minutes

Impacts sanitaires :

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

PROCES VERBAUX

- | | |
|---|---|
| ➤ Classement Performanciel P/MC N°18-26073830/B :
Descosol AL+ 3 mm du 12 Juin 2018 selon référentiel e-cahier 3562, CSTB. | P/M _{4.3.2.4} P/C _{3.3.3.2.3.3.3.3.3} |
| ➤ Classement Performanciel P/MC N°18-26073830/A :
Descosol AL+ 2 mm du 12 Juin 2018 selon référentiel e-cahier 3562, CSTB | P/M _{3.3.2.4} P/C _{3.3.3.2.3.3.3.3.3} |
| ➤ Rapport de Test d'émission de COV N° 392-2014-00037703 du 12 Mai 2014 selon la norme ISO 16000, EUROFINs | Classé A+ |
| ➤ Rapport de PV au feu N° P119799 du 06/02/2014, LNE | Bfl-s1 |

MODE D'EMPLOI

Support et préparation

L'état du support, sa nature et sa préparation constituent un facteur essentiel de réussite du revêtement.

- Le support béton sera résistant, propre, sec et cohérent.
 - Dans le cas des revêtements de sol supérieur à 1mm, la résistance en traction directe $\geq 1,5$ MPa (selon le DTU 54.1)
 - Dans le cas des peintures de sol inférieures à 1mm, la résistance en traction directe ≥ 1 MPa (selon le DTU 59.3)
 - résistance en compression ≥ 25 MPa.
 - teneur en eau $\leq 4,5$ %.
- Le support sera préparé par décapage mécanique (grenailage, ponçage, rabotage...), puis soigneusement dépoussiéré à l'aide d'un aspirateur industriel.
- Dans le cas où la régularité de surface n'est pas satisfaisante, elle sera corrigée par l'application d'un enduit de ratissage ou de ragréage époxy composé de SERVASOL LR additionné de sable siliceux calibré.

Nota : pour plus d'information concernant les supports et leur préparation, se reporter à notre documentation « Technique de préparation et caractéristiques des supports ».

Certifié ISO 9001

Condition d'application

- Les locaux seront clos et hors d'eau.
- Les zones d'intervention seront condamnées pendant la préparation du support, l'application des résines et la période de séchage. Elles seront protégées jusqu'à réception du revêtement.
- Température minimale (support et ambiance) : + 10°C avec 3°C au-dessus du point de rosée.
- Degré d'hygrométrie de l'air maximum : 80 % HR.

Couche d'accrochage

- SERVASOL LR appliqué à raison de 0,300 à 0,350 kg/m².
- Recouvrable entre 12 heures et 48 heures après l'application, suivant température

Bouche-pore

Cette opération peut être nécessaire dans le cas de supports poreux, afin d'éviter tout bullage du revêtement.

Couche supplémentaire de SERVASOL LR appliquée à raison de 0,300 à 0,350 kg/mn.

OU

Couche supplémentaire de SERVASOL LR additionnée de 50 % en poids de silices fines calibrées et appliquée à raison de 0,600 à 0,700 kg/m² de mélange.

Recouvrable entre 12 heures et 48 heures après l'application, suivant température

Application

- Homogénéiser chaque composant à l'aide d'un agitateur à hélices.
- Mélanger les composants A et B avec le même matériel pendant 3 minutes.
- Ajouter la silice, tout en poursuivant le malaxage
- Appliquer à la raclette crantée, puis faire des passages croisés au rouleau débulleur à picots

Tableau des consommations

Epaisseur	Accochape AL+	Silice 0,1-0,3mm	Nombre de couches
1 mm	1,100 kg / m ²	0,550 kg / m ²	1 couche à 1,65 kg/m ²
2 mm	1 couche de base en Servasol LR additionnée de 30% de silice 0,1-0,3mm appliquée à raison de 400g/m ²		
	1,600 kg / m ²	0,800 kg / m ²	1 couche à 2,4 kg/m ²
3 mm	2,700 kg / m ²	2,7 kg / m ²	1 couche à 5,4 kg/m ²

Finitions

Le revêtement peut éventuellement recevoir une couche de finition

- ACCOSOL SATINE Pour une meilleure résistance à la rayure.
- ACCOCHAPE JET Pour une texture à rugosité calibrée.
- ACCOSOL 752 Pour une meilleure résistance chimique
- HYDROTHANE F1 comme vernis de protection dans le cadre d'un revêtement entièrement à faible teneur en COV

Mise en service

	+ 10°C	+ 20°C	+ 30°C
Circulable piéton	48 h	24 h	24 h
Circulable engin	76 h	48 h	48 h
Contact chimique	10 jours	7 jours	5 jours

Nettoyage du matériel

- Avant durcissement à l'aide du DILUANT D752

Certifié ISO 9001

CONDITIONNEMENT

- En kit de 25 kg (composant A : 20 kg / composant B : 5 kg)

PRECAUTIONS D'EMPLOI


- En Il est indispensable lors de la manipulation d'observer strictement les mesures d'hygiène de travail appropriées : locaux ventilés, port de gants et de lunettes.
- Pour plus d'information, consulter les fiches de données de sécurité

STOCKAGE


- A une température comprise entre 5°C et 35°C, à l'abri de toute intempérie.
Pendant 2 ans à compter de la date d'expédition du produit dans son emballage d'origine non entamé.

MARQUAGE CE

Système Descosol AL+, épaisseur nominale 3mm :

	
INTERDESCO 134 AVENUE DE LA GARE 21 220 GEVREY-CHAMBERTIN	
13	
EN 13813	
Matériau pour chapes à l'usage interne dans les bâtiments	
Réaction au feu :	B _f -S1
Résistance à l'usure (BCA) :	AR 0,5
Force d'adhérence :	B 2,0
Résistance à l'impact :	IR 20

Système Descosol AL+, épaisseur nominale 2mm :

	
INTERDESCO 134 AVENUE DE LA GARE 21 220 GEVREY-CHAMBERTIN	
13	
EN 13813	
Matériau pour chapes à l'usage interne dans les bâtiments	
Réaction au feu :	B _f -S1
Résistance à l'usure (BCA) :	AR 0,5
Force d'adhérence :	B 2,0
Résistance à l'impact :	IR 10

Certifié ISO 9001

Les renseignements donnés par la présente notice sont fournis à titre indicatif. Ils sont fondés sur notre connaissance et notre expérience. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment, à la lumière des dernières connaissances de la recherche, la composition de nos produits ; les données physico-chimiques qui en découlent seront alors différentes. Il est admis dans un cadre usuel des écarts de qualité, de dimension et de couleur. Les indications données par nos fiches techniques et relatives à l'utilisation et à la mise en oeuvre du produit constituent des règles générales d'application ne pouvant, par définition, intégrer les données concrètes spécifiques à chaque chantier. Notre garantie se limitant à la qualité des marchandises livrées, INTERDESCO ne saurait voir son rôle assimilé ou substitué à celui de l'applicateur qui reste maître de son support. L'applicateur doit être un professionnel qualifié qui devra tenir compte tant des données fournies par le fabricant que des recommandations professionnelles éditées par le Syndicat National des Formulateurs des Résines de Synthèse, des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), s'il en existe et plus généralement des règles de l'art en la matière.

Avant toute mise en oeuvre, l'applicateur devra procéder à des essais in situ.

Toutes réclamations concernant l'obligation pour le fabricant de délivrance conforme du produit doivent être formulées après essai in situ et au plus tard un mois après la date de livraison.